

## Prise de position

### sur le projet de construction de sept écoles de pédagogie spécialisée (PL 13562-A)

#### 1. Un projet d'envergure adopté par le Grand Conseil

Le 21 juin 2025, le Grand Conseil genevois a adopté à large majorité le projet de loi PL 13562-A, ouvrant un crédit de 42,5 millions CHF pour la construction de sept écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) à Vernier, Onex et au Grand-Saconnex.

Ce projet, porté par la Conseillère d'État Anne Hiltbold (PLR) au nom du Département de l'instruction publique (DIP), vise à répondre à la forte pression actuelle sur les structures d'enseignement spécialisé et à remplacer des bâtiments devenus vétustes.

Autisme Genève reconnaît la volonté de l'État de répondre aux besoins criants de nombreux enfants sans solution scolaire adaptée. Cependant, ce choix d'investissement massif soulève des questions de fond sur la cohérence à long terme de la politique cantonale en matière d'inclusion.

#### 2. Des associations entendues... mais peu écoutées

Lors des auditions en commission, la FéGAPH (Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs familles), représentant notamment Autisme Genève, a soulevé plusieurs réserves :

- le risque d'un investissement structurel dans la ségrégation, au détriment du renforcement de l'école inclusive
- un vocabulaire stigmatisant employé dans certains documents justificatifs
- la non-conformité avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, art. 24), ratifiée par la Suisse en 2014, qui consacre le droit à l'inclusion scolaire et fait de la ségrégation l'exception

Malgré ces alertes, les préoccupations des familles n'ont pas été traduites en actes. Le principe fondamental « Rien pour nous sans nous » n'a, une fois encore, pas été respecté : les associations ont été consultées, mais non véritablement associées à la décision.

#### 3. Inclusion : une ambition partagée, mais des moyens insuffisants

Autisme Genève soutient pleinement le principe d'une école inclusive, mais rappelle qu'elle ne peut fonctionner que si elle est dotée de moyens suffisants et de personnel formé. Depuis la généralisation du co-enseignement en 2024, plusieurs enfants ont été déscolarisés, faute d'un accompagnement qualifié et encadré. À l'inverse, des familles demandent désormais une orientation vers l'enseignement spécialisé non par choix, mais par défaut, épuisées par des dispositifs inclusifs mal soutenus.

Autisme Genève plaide pour une inclusion de qualité, pas une inclusion « au rabais ».

Au-delà des considérations pédagogiques, il est important de rappeler que la ségrégation scolaire comporte aussi des risques humains et éthiques. L'isolement d'enfants et de professionnel·le·s dans des structures séparées réduit

la surveillance croisée, limite les échanges de pratiques et peut accroître les risques d'abus ou de comportements inappropriés – comme l'ont tristement montré plusieurs scandales récents.

À l'inverse, un environnement inclusif favorise la transparence, la collaboration et la sécurité : les enseignant-e-s spécialisé-e-s s'y épanouissent au contact de leurs pairs, et les enfants bénéficient d'un cadre plus riche et plus protecteur.

C'est pourquoi Autisme Genève estime essentiel d'expliquer clairement pourquoi la ségrégation n'est pas seulement contraire aux droits, mais aussi contraire à l'intérêt supérieur et à la sécurité de l'enfant.

## 4. Un enjeu financier majeur : l'efficacité de la dépense publique

### Données cantonales disponibles

D'après le rapport « Prévisions cantonales EO-ES 2025-2028 » et les statistiques AI de l'OFAS, le canton de Genève consacre environ 100 millions CHF par an à **l'enseignement spécialisé**, pour environ 2 200 élèves (2,7 % de la population scolaire – DIP 2024).

Coût annuel moyen estimé : **≈ 45 000 CHF par élève, pouvant atteindre 60 000 à 90 000 CHF** si l'on inclut les coûts indirects (transports, thérapeutes, infrastructures).

Sources :

*Prévisions EO-ES 2025-2028, Canton de Genève*

*Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Statistique AI 2023*

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/statistik.html>

### Comparaison avec l'inclusion

Selon le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS, 2020), une scolarisation en **école ordinaire avec accompagnement** (co-enseignement, éducateur spécialisé, logopédie, etc.) coûte **en moyenne 30 000 à 50 000 CHF/an**.

Ainsi, **une place en école spécialisée coûte 1,5 à 2 fois plus cher** qu'une inclusion bien soutenue.

Source : <https://www.szh.ch/fr/publications>

### Conséquences structurelles

Un investissement de 42,5 millions CHF pour de nouvelles infrastructures spécialisées crée une dépendance budgétaire durable, estimée à plusieurs millions de francs par an pour leur fonctionnement.

À coût équivalent, Genève pourrait financer davantage d'accompagnants spécialisés dans les écoles ordinaires, former les enseignants, et ainsi renforcer un modèle d'inclusion efficient et durable.

### Impact à long terme

L'inclusion scolaire ne doit pas être vue comme un simple levier économique, mais avant tout comme un enjeu humain, social et structurel.

Pour beaucoup de personnes autistes, même après une formation réussie dans l'école ordinaire, l'accès et surtout le maintien en emploi restent extrêmement difficiles, faute d'un accompagnement adapté et d'une sensibilisation suffisante du monde professionnel.

C'est pourquoi l'investissement dans une éducation inclusive de qualité doit aller de pair avec des mesures concrètes de transition à la vie adulte : orientation, formation professionnelle, coaching à l'emploi et adaptation des

postes de travail.

L'inclusion n'est pas une garantie d'emploi, mais elle en est la première condition nécessaire - elle construit la confiance, les compétences et les réseaux qui permettent, ensuite, de participer à la société.

Lorsqu'elle est bien mise en œuvre, l'inclusion crée aussi des expériences positives pour les personnes non autistes : camarades, enseignant-e-s, collègues ou employeurs découvrent la richesse de la diversité et deviennent, à leur tour, des relais d'ouverture et de compréhension. Cette dynamique favorise une société plus tolérante et améliore la sensibilité générale à la neurodiversité.

D'après l'Office fédéral de la statistique (2023), une rente AI moyenne s'élève à environ 27 000 CHF/an, soit plus d'un million de francs sur une vie active. Ces chiffres rappellent simplement le coût collectif de l'exclusion : chaque parcours brisé représente non seulement une perte économique, mais surtout une perte de talents, de dignité et d'appartenance.

L'objectif d'Autisme Genève n'est pas de réduire les dépenses sociales, mais de faire en sorte que chaque franc investi dans l'éducation permette à un enfant d'aller aussi loin que possible, selon ses forces et ses besoins.

Une société inclusive, c'est celle qui donne à chacun la possibilité de contribuer - qu'il s'agisse d'emploi, de bénévolat, de création ou de lien social.

## 5. Position d'Autisme Genève

- **Nous saluons la reconnaissance par la Conseillère d'État du besoin** d'un meilleur soutien pour les enfants aux profils complexes.
- Nous demandons que **tout investissement dans la pédagogie spécialisée soit accompagné d'un plan** cantonal d'inclusion clair, chiffré et mesurable.
- Nous appelons à **renforcer la formation et la supervision des professionnel-le-s** de terrain.
- Nous **soutenons l'initiative cantonale pour l'école inclusive**, conforme à l'article 24 de la CDPH.
- Nous **restons disponibles pour collaborer** avec le DIP, la FéGAPH, les enseignant-e-s et les familles afin de co-construire un système équilibré et équitable.

## 6. Conclusion

- Le vote du Grand Conseil répond à une urgence bien réelle : celle d'enfants sans solution scolaire immédiate.
- Nous saluons la volonté de l'État d'y répondre, mais rappelons que Genève risque, en consolidant ce modèle, de s'éloigner de ses engagements internationaux et de pérenniser le système le plus coûteux et le moins efficient.
- On parle beaucoup des personnes handicapées, mais trop rarement avec elles.
- Pour Autisme Genève, la construction d'une école inclusive commence par l'écoute sincère et la participation active des familles.

**L'inclusion n'est pas une option : c'est un droit - et c'est aussi le choix le plus intelligent et le plus durable pour la société genevoise.**